

Compte rendu de la réunion N°2
de la **Commission des Finances IDFO 2020/2021**,
Lundi 22 février 2021 à 19h00
en visioconférence

1 - Présents : 35 participants, 32 clubs représentés (*feuille de présence en annexe*)

En présence de la Gouverneure Christine MAGRIT, de Patrice RODRIGUE, 1^{er} vice-Gouverneur, de Patrick BONNEFOND, 2^{ème} vice-Gouverneur, de Philippe CUAZ-PEROLIN, 2^{ème} vice-Gouverneur élu, de la Trésorière Francette DELAROCHE et de son adjointe Martine NONIN, de Chantal MALIGE, secrétaire, de Alain JOUVE, candidat Trésorier 21/22, du past-Gouverneur Jean-Pierre POUDENSAN, de Christian DETRE, Contrôleur aux comptes.

2 - Ordre du jour :

- [Présentation des comptes au 31 décembre 2020](#)
- [Appel cotisations 2^{ème} semestre 20/21](#)
- [Présentation du budget 2021/2022](#)
- [Avis de la Commission des Finances](#)
- [Déductibilité fiscale des cotisations](#)
- [Fonds de solidarité \(Art 11 du R.I.\)](#)
- [Questions diverses / Calendrier](#)

3 – Présentation des comptes au 31 décembre 2020.

Christine MAGRIT nous fait part des difficultés rencontrées sur le 1^{er} semestre à cause du confinement, annulation du jumelage, congrès d'automne en visio et report des visites de clubs. Pour continuer à servir dans ces conditions difficiles, sur un plan opérationnel création d'un numéro vert ALLO COVID et sur un plan administratif, acquisition de 5 licences zoom à la disposition des commissions et des clubs pour maintenir les liens indispensables.

Francette DELAROCHE présente les comptes à l'écran et les commente. (*en annexe : les comptes et les commentaires*).

En synthèse,

L'effectif de départ, plus faible que celui budgété, pénalise les cotisations.

L'exploitation du semestre constate un excédent de 34 k€, provenant d'une part pour 11 k€ des profits sur exercices antérieurs (correspondant au surplus excédentaire des provisions pour report de manifestations de l'année précédente) et d'autre part aux économies forcées sur les postes réunions, commissions et jumelage.

La Commission des Finances IDFO donne à l'unanimité un avis favorable aux comptes du 1^{er} semestre qui nous ont été présentés avec un excédent de 34.458 €.

4 – Appel des cotisations du 2^{ème} semestre 20/21.

Christine MAGRIT souhaite rétrocéder aux membres cet excédent hors norme. Une première réduction de 5 € a déjà été appliquée sur l'appel du 2^{ème} semestre. Les comptes du 1^{er} semestre étant désormais validés et le budget du 2^{ème} étant revu, une réduction complémentaire de 15 € sera soumise au prochain Conseil du 27 février. Elle fera l'objet d'un avoir, à valoir sur le prochain appel de cotisations.

5 – Présentation du budget 2021/2022.

Patrice RODRIGUE définit les lignes directrices du budget 21/22 que Francette DELAROCHE commente ensuite à l'écran.

(en annexe le budget et les commentaires)

S'en suit une discussion animée, où sont évoquées deux visions alternatives du futur.

Pour certains, le budget présenté s'apparente trop à un budget d'avant Covid. Il est considéré dans ce budget que l'épidémie et ses conséquences financières et sociales auront disparues, alors même qu'il paraît évident que notre futur mode de vie devra évoluer en fonction des risques épidémiques. Le budget ne tient pas compte des possibilités techniques de réunions qui auraient permis de comprimer des coûts, il augmente même certains postes et en recrée d'autres qui avaient été supprimés dans les années précédentes. Ces options ne permettent pas de réduire sensiblement la cotisation et ne traduisent pas pour le district un effort financier que pourtant de nombreux clubs ont entrepris pour soulager les membres en difficulté. En conclusion, le budget idéalise un futur sans covid qui n'aurait comme unique problème que la diminution de l'effectif, alors que paradoxalement il sous-estime l'impact de la réduction de la cotisation sur son évolution.

Pour d'autres, il est souhaitable que le budget soit un budget volontariste d'après Covid. Si l'épidémie impose dans le futur des manifestations réduites et des économies forcées, il sera toujours possible d'émettre un avoir rétroactif sur les cotisations.

Pour Patrice RODRIGUE, la priorité est de privilégier le retour au contact physique, et donc aux déplacements et aux coûts induits qui ne permettent pas de réduire la cotisation.

Après discussion, l'appréciation du Budget est soumise au vote.

Avis de la Commission Finances.

La Commission des Finances IDFO donne, à la majorité, un avis favorable au budget 21/22 et au maintien de la cotisation per capita à 69 €.

7 – Déductibilité fiscale des cotisations.

Jean-Louis FEVRE rappelle l'information importante concernant la déductibilité fiscale des cotisations qui n'est plus couverte par l'accord tacite de la DGFIP à la demande de rescrit.

Pour mémoire :

En 2012, le DM103 a mandaté le cabinet fiscal Francis Lefebvre pour faire une demande de rescrit concernant la déductibilité fiscale des cotisations des membres Lions.

La demande est restée sans réponse et donc acceptée tacitement jusqu'au 9 juin 2020, date de la lettre de la DGFIP (*en annexe la lettre du 9 juin 2020*).

La DGFIP ne répond pas sur le fond, mais considère qu'il n'appartenait pas au DM103 de faire une demande générale pour l'ensemble des clubs et que chacun de ces derniers doit le faire individuellement.

En conséquence les clubs ne bénéficient plus de la garantie de non application de l'amende prévue par l'article 1740 A du CGI et ceux qui émettraient en 2021 des certificats de déductibilité des cotisations reçues en 2020 le feraient à leurs risques.

Cette information déjà parue dans la gazette d'octobre 2020 fera l'objet d'un rappel dans celle du mois de mars 2021.

Les contacts ont été repris auprès du cabinet F. Lefebvre pour valider le bien-fondé de l'argument de la DGFIP, et dans l'affirmative pour rédiger une lettre-demande type qui serait mise à la disposition des clubs.

8 – Fonds de Solidarité.

L'existence et le fonctionnement du Fonds de Solidarité sont régis par l'article 11 du Règlement Intérieur du District qui pose un double problème :

- L'existence d'un tel Fonds n'est pas conforme aux textes internationaux de statut-type de district
- Le mode de fonctionnement prévu est incompatible avec le droit des sociétés et le droit comptable.

Ce constat a été présenté à la commission Statuts-Assurances du 8 février 2021. (*en annexe*)

Il est demandé à la commission Finances d'émettre un avis sur la suppression de l'article 11. Après discussion et avis notamment du Contrôleur aux comptes Christian DETRE et de ses 2 prédécesseurs, il est procédé au vote des participants dont le nombre est réduit à 30.

La Commission des Finances IDFO donne, à la majorité, un avis favorable à la suppression du principe d'un Fonds de Solidarité, à l'abrogation de l'article 11 du R.I. et à la modification de l'article 11 des Statuts sur l'affectation du résultat.

Cet avis sera transmis à la commission Statuts-Assurances pour proposer une motion à l'Assemblée Générale de Printemps.

Pour solder le compte de réserve « Fonds de Solidarité », non entièrement utilisé à ce jour, il est proposé qu'il soit requalifié par l'Assemblée Générale en « Fonds Dédié à la lutte anti-covid » conformément à sa destination votée le 17 octobre 2020.

Cet avis sera transmis à la commission Statuts-Assurances pour proposer une motion à l'Assemblée Générale de Printemps

9 – Calendrier / Questions diverses

Il n'est pas prévu pour l'instant de réunir la Commission avant le 30 juin.

Si tel est bien le cas, le DCN clôturera ses 3 années de mandat sans vous revoir dans le cadre de la commission. C'est avec beaucoup de reconnaissance qu'il remercie tous les membres ayant participé aux réunions depuis 3 ans. Leur présence et leurs interventions pertinentes et constructives lui ont procuré beaucoup de plaisir dans l'animation des réunions.

Le dernier mot à Christine MAGRIT, Gouverneure, pour remercier chaleureusement ses trésorières pour leur engagement, leur sérieux et leur rigueur dans le traitement de la gestion des opérations financières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.

Jean-Louis FÈVRE

DCN Finances IDFO

Secrétaire de la Commission Nationale Finances

Phone : 06 815 816 62

Mél : fevre1946@gmail.com

PIECES JOINTES EN ANNEXES :

- FEUILLE PRESENCE 22/02/2021
- COMPTES AU 31 DECEMBRE 2020 & commentaires
- BUDGET 2021/2022 & commentaires
- Lettre DGFIP du 9 juin 2020
- Memo FONDS DE SOLIDARITE & ART. 11 du R.I. IDFO

FEUILLE DE PRESENCE

	NOM	PRENOM	CLUB/FONCTION	
1	MAGRIT	CHRISTINE	GOUVERNEURE	
1	RODRIGUE	PATRICE	1er VG	
1	BONNEFOND	PATRICK	2ème VG	
1	CUAZ-PEROLIN	PHILIPPE	3ème VG	
1	DETRE	CHRISTIAN	CONTROLEUR COMPTES	
1	DELAROCHE	FRANCETTE	TRESORIERE	
1	NONIN	MARTINE	TRESORIERE ADJOINTE	
1	MALIGE	CHANTAL	SECRETAIRE	
1	JOUVE	ALAIN	TRESORIER N+1	
1	FEVRE	JEAN-LOUIS	PRESIDENT COMMISSION	
1	AUDHOUI	JEAN-LUC	VERSAILLES Dy	
1	BOULLE	SERGE	POISSY Dy	
1	CARADOT	JEAN LOUIS	ERAGNY	
1	CLOWEZ	JANNICK	MAUREPAS	
1	COELHO	JEAN-LOUIS	NOISY LE ROI	
1	CORBIN	FRANCOISE	VILLENEUVE LA GARENNE	
1	DALGAULT	MARCEL	NEAUPHLE LE CHATEAU	
1	DEL MOLINO	PHILIPPE	MEUDON	
1	DU CHESNAY	BERTRAND	LA DEFENSE	
1	ETCHEBARNE	JEAN PHILIPPE	RAMBOUILLET	
1	FABER	REMI	JOUY EN JOSAS	
1	HAU	PAULINE	YVELINES HERALDIC	
1	LACAZE	DOMINIQUE	CHAMBOURCY	
1	LEFEBVRE	JEAN JACQUES	ST CLOUD-GARCHES	
1	LEVERT	CHRISTIAN	ORGEVAL	
1	MERCIER	THIERRY	RUEIL	
1	MINERY	JACQUES	LES ESSARTS	
1	NOAH	MAURICE	MARLY LE ROI	
1	POUDENSAN	JEAN-PIERRE	PONTOISE	
1	RESSE	NADINE	NEUILLY BdS	
1	ROMINGER	BERNARD	CLICHY-LEVALLOIS	
1	ROUSSEAU	DIDIER	PONTOISE	
1	SAVY	FREDERIC	ROISSY	
1	TENILLON	MARC	EZANVILLE	
1	WALDRON	NICK	MAISONS LAFITTE	



PRODUITS	A. BERRURIER		A. SCETTINO		BUDGET		REALISE		BUDGET		REALISE		BUDGET	
	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2019/2020	S1-20/21	S1-20/21	S2-20/21	S2-20/21	S2-20/21	S2-20/21	2020/2021	2020/2021	2020/2021	
Effectif moyen	1 485	1 531	1 531	1 531	1 483		1 476		1 479				1 479	
Cotisation du District	69,00 €	69,00 €	69,00 €	69,00 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €	34,50 €			69,00 €	
Cotisations	103 698	107 184	107 184	107 184	52 150,20 €	50 844,38 €	52 543,50 €				104 693,70 €			
Autres Produits	2 969	34 754	34 754	34 754	1 620,00 €	12 482,03 €	1 120,00 €				2 740,00 €			
Participation OB	1 878	1 400	1 400	1 400	1 500	172	1 000				2 500			
Mise à disposition locaux	0	0	0	0	0		0				0			
Marge sur supplies vendus	-190	923	923	923	0	269	0				0			
Résultat financier	172	262	262	262	120	174	120				240			
Marge sur manifestations Gouverneur		368	368	368	0		0				0			
Produits sur exercice antérieur	1 109	31 801	31 801	31 801		11 867	0				0			
TOTAL PRODUITS	106 666	141 938	141 938	141 938	53 770,20 €	63 326,41 €	53 663,50 €				107 433,70 €			
CHARGES	REALISE	REALISE	REALISE	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	REALISE	BUDGET	
	2018/2019	2019/2020	2019/2020	2019/2020	S1-20/21	S1-20/21	S2-20/21	S2-20/21	S2-20/21	S2-20/21	2020/2021	2020/2021	2020/2021	
Siège Lions IDFO	19 576	18 956	18 956	18 956	10 779,65 €	8 080,89 €	10 779,65 €				21 559,30 €			
Secrétariat	1 325	1 125	1 125	1 125	750	450	750				1 500			
Locaux	18 251	17 831	17 831	17 831	10 030	7 631	10 030				20 059			
Réunions (Congrès & CA)	17 513	20 557	20 557	20 557	11 625,00 €	5 336,10 €	10 575,00 €				22 200,00 €			
Congrès/Assemblées	13 502	15 919	15 919	15 919	9 075	3 541	8 475				17 550			
Conseils d'Administration et Cabinets	4 011	4 638	4 638	4 638	2 550	1 795	2 100				4 650			
Commissions	22 954	14 031	14 031	14 031	9 957,20 €	393,67 €	16 457,20 €				26 414,40 €			
Frais de fonctionnement commissions	4 793	4 677	4 677	4 677	7 357	135	7 357				14 714			
Formation, Forums Présidents	1 855	5 324	5 324	5 324	900	-650	3 400				4 300			
Prix culturels + déplacements lauréats	2 900	3 350	3 350	3 350	0	0	4 000				4 000			
Soutien aux Clubs	13 406	680	680	680	1 700	908	1 700				3 400			
Communication	9 751	2 907	2 907	2 907	1 750,00 €	972,53 €	3 350,00 €				5 100,00 €			
Publications District IDFO	9 751	651	651	651	350	973	1 350				1 700			
Forum	0	2 256	2 256	2 256	1 400	0	2 000				3 400			
Gouvernorat	11 236	9 754	9 754	9 754	8 200,00 €	7 095,51 €	6 300,00 €				14 500,00 €			
Fanions / supplies / tenues	6 074	6 794	6 794	6 794	6 300	5 826	1 500				7 800			
Imprimés/dépliants/annuaire idfo	803	1 489	1 489	1 489	1 000	979	0				1 000			
Past-Gouverneurs	640	385	385	385	600	0	0				600			
Passation de Pouvoirs	3 720	1 086	1 086	1 086	0	0	4 500				4 500			
Cadeaux/Fleurs	0	0	0	0	300	291	300				600			
Frais Conseil d'Administration	7 782	6 707	6 707	6 707	7 130,00 €	1 989,20 €	5 430,00 €				12 560,00 €			
Frais du Gouverneur +1er & 2nd Vice	7 204	5 083	5 083	5 083	5 100	855	3 400				8 500			
Frais déplacement CA / Bureau	578	1 624	1 624	1 624	2 030	1 134	2 030				4 060			
Manifestations	8 116	4 264	4 264	4 264	3 500,00 €	0,00 €	1 600,00 €				5 100,00 €			
Jumelage 111 WR	4 936	1 268	1 268	1 268	3 500	0	0				3 500			
CIF juillet 2019	1 164	997	997	997	0	0	0				0			
Bourse Lion Conv Internationale	1 016	1 200	1 200	1 200	0	0	1 000				1 000			
Convention nationale	1 000	800	800	800	0	0	600				600			
Autres charges	4 605	32 139	32 139	32 139	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €				0,00 €			
Subvention		0	0	0		0								
Provision dépréciation		0	0	0		0								
Dons	4 000	27 000	27 000	27 000		5 000								
Charges sur Exercice Antérieur	605	139	139	139		0								
Autres charges		5 000	5 000	5 000		0								
TOTAL CHARGES	101 533	109 316	109 316	109 316	52 941,85 €	28 867,90 €	54 491,85 €				107 433,70 €			
EXCÉDENT	5 133	32 622	32 622	32 622	828,35 €	34 458,51 €	-828,35 €	0,00 €			0,00 €			

PRESENTATION SIG AU 31 DECEMBRE 2020 – BUDGET 2020-2021

Les faits marquants du 1^{er} semestre 2020-2021, sont les suivants :

- Un effectif qui n'a cessé de diminuer de juillet à décembre 2020. Nous sommes passés de 1473 au 30.06.2020, à 1435 au 31 décembre 2020.
- Nous assistons à un développement intense de la visio-conférence pour pérenniser les liens, au service des Clubs, des Zones et du District.
- Reports ou annulations des diverses manifestations.
- Congrès d'Automne filmé et retransmis en direct.

Au 31 décembre 2020, nous extériorisons un excédent financier de 34.458€ au regard du budget prévisionnel qui vous avait été présenté.

Les Produits sont supérieurs aux prévisions budgétaires, de 9.556€.

- Les cotisations sont en recul par rapport à la prévision budgétaire, de 1.306€ au motif d'une prévision faite sur un effectif moyen de 1.483 Lions alors que cet effectif a baissé.
- La participation O.B. correspond aux remboursements de frais de ce 1^{er} semestre.
- Le Résultat Financier correspond aux intérêts versés sur les Livrets.
- Les Produits sur exercice antérieur qui s'affichent à 11.867€, sont la compensation des Produits et Charges sur exercice antérieur. Ce solde est le reflet des manifestations qui n'ont pu avoir lieu sur l'exercice N-1 et qui, pour certains, se sont déroulés sur le 1^{er} semestre de l'exercice N.

Les Charges sont inférieures de 24.074€ par rapport aux prévisions budgétaires présentées. A savoir :

- Les charges relatives au Siège LIONS IDFO sont en retrait de 2.699€ par rapport au budget, tant sur les locaux comprenant le loyer, que sur le secrétariat.
- Le poste « Réunions » inférieur au budget de 6.289€. Le Congrès d'Automne sous forme d'une retransmission en direct, dont montant de la Régie Vidéo pour 2.640€. 1 C.A tenu en présentiel (1.200€) + Réunion d'accueil pour les P.Z (595€).
- Les Commissions, également en fort retrait au regard du budget prévisionnel, -9.563€. Ce poste enregistre le remboursement de la formation du 1^{er} V.G qui n'a pas eu lieu et en soutien aux Clubs, on trouve le montant des prorata temporis, pris en charge par le District, des nouveaux Lions de juillet à décembre 2020, pour 908€.
- Au Poste « Communications », on trouve le coût de l'acquisition de 5 licences ZOOM pour 889€ et « Standard Facile », n° vert, mise en place plateforme « Allo Solidarité COVID ».
- Le Poste « Gouvernorat » est à 7.095€ pour un prévisionnel de 8.200€. Il comprend comme détaillé, les fanions, supplies non revendus et tenues, ainsi que l'impression des annuaires IDFO et les fleurs.

- Les Frais du Conseil d'Administration, sont fortement en deçà du budget : -5.141€. Tout cela est lié à la situation sanitaire qui a entraîné une forte réduction des frais de déplacements et pas de réunions en présentiel. Pas de visite de Clubs, CA, Bureau et Cabinet en visio.
- « Manifestations » Le jumelage avait été budgété à 3.500€. Il n'a pas eu lieu.
- Autres Charges : Un don de 5.000€, voté en Bureau, le 07/10/2020, en aide suite aux Inondations du sud de la France. Suite à un appel du District Côte d'Azur – Corse.



PRODUITS	A. SCETTINO	C. MAGRIT	BUDGET	BUDGET	BUDGET
	REALISE 2019/2020	BUDGET 2020/2021	S1-21/22	S2-21/22	2021/2022
Effectif moyen	1 531	1 479	1 444	1 441	1 442
Cotisation du District	69,00 €	69,00 €	34,50 €	34,50 €	69,00 €
Cotisations	107 184	104 694	50 737 €	51 322 €	102 059 €
		-2,3%			-2,5%
Autres Produits	34 754	2 740	1 740 €	1 200 €	2 940 €
Participation OB	1 400	2 500	1 620 €	1 080 €	2 700 €
Mise à disposition locaux	0	0	0 €	0 €	0 €
Marge sur supplies vendus	923	0	0 €	0 €	0 €
Résultat financier	262	240	120 €	120 €	240 €
Marge sur manifestations Gouverneur	368	0	0 €	0 €	0 €
Produits sur exercice antérieur	31 801			0 €	
TOTAL PRODUITS	141 938	107 434	52 477 €	52 522 €	104 999 €
CHARGES	REALISE 2019/2020	BUDGET 2020/2021	BUDGET S1-21/22	BUDGET S2-21/22	BUDGET 2021/2022
	Siège Lions IDFO	18 956	21 559	10 650 €	10 650 €
Secrétariat	1 125	1 500	750 €	750 €	1 500 €
Locaux	17 831	20 059	9 900 €	9 900 €	19 800 €
Réunions (Congrès & CA)	20 557	22 200	10 525 €	9 925 €	20 450 €
Congrès/Assemblées	15 919	17 550	7 675 €	7 675 €	15 350 €
Conseils d'Administration et Cabinets	4 638	4 650	2 850 €	2 250 €	5 100 €
Commissions	14 031	26 414	10 065 €	16 565 €	26 629 €
Frais de fonctionnement commissions	4 677	14 714	7 465 €	7 465 €	14 929 €
Formation, Forums Présidents	5 324	4 300	900 €	3 400 €	4 300 €
Prix culturels + déplacements lauréats	3 350	4 000	0 €	4 000 €	4 000 €
Soutien aux Clubs	680	3 400	1 700 €	1 700 €	3 400 €
Communication	2 907	5 100	1 760 €	2 500 €	4 260 €
Publications District IDFO	651	1 700	1 060 €	500 €	1 560 €
Forum	2 256	3 400	700 €	2 000 €	2 700 €
Gouvernorat	9 754	14 500	7 900 €	6 300 €	14 200 €
Fanions / supplies / tenues	6 794	7 800	6 000 €	1 500 €	7 500 €
Imprimés/dépliants/annuaire idfo	1 489	1 000	1 000 €	0 €	1 000 €
Past-Gouverneurs	385	600	600 €	0 €	600 €
Passation de Pouvoirs	1 086	4 500	0 €	4 500 €	4 500 €
Cadeaux/Fleurs	0	600	300 €	300 €	600 €
Frais Conseil d'Administration	6 707	12 560	7 380 €	5 680 €	13 060 €
Frais du Gouverneur +1er & 2nd Vice	5 083	8 500	5 100 €	3 400 €	8 500 €
Frais déplacement CA / Bureau	1 624	4 060	2 280 €	2 280 €	4 560 €
Manifestations	4 264	5 100	3 500 €	1 600 €	5 100 €
Jumelage 111 WR	1 268	3 500	3 500 €	0 €	3 500 €
CIF juillet 2019	997	0	0 €	0 €	0 €
Bourse Lion Conv Internationale	1 200	1 000	0 €	1 000 €	1 000 €
Convention nationale	800	600	0 €	600 €	600 €
Autres charges	32 139	0	0 €	0 €	0 €
Subvention	0				
Provision dépréciation	0				
Dons	27 000				
Charges sur Exercice Antérieur	139				
Autres charges	5 000				
TOTAL CHARGES	109 316	107 434	51 780 €	53 220 €	104 999 €
EXCÉDENT	32 622	0	698 €	-698 €	0 €

PRESENTATION BUDGET PREVISIONNEL 2021 / 2022

Le budget prévisionnel du District IDFO pour l'exercice 2021-2022 du futur Gouverneur Patrice RODRIGUE, a été établi selon les objectifs suivants :

- Maintien du montant de la cotisation annuelle IDFO à 69€.
- Effectif moyen sur l'année à 1442 Lions
- Soutien aux Clubs pour le développement des effectifs
- Création de Clubs
- Invitation des Nouveaux Lions aux 2 Congrès
- Invitation des membres du Cabinet aux 2 Congrès
- Tenue d'une Soirée Solidaire
- Organisation de la Journée des Lions de France

Sur le document « Budget Prévisionnel 2021-2022 » vous avez à titre de comparaison, le budget réalisé d'Alain SCHETTINO et le budget prévisionnel de Christine MAGRIT.

Au niveau des Produits

Les « Cotisations »

Le calcul de l'effectif moyen à 1442, est issu de moyennes Entrées/Sorties, sur les 9 années précédentes, et incluant un calcul des proratas.

En partant d'un effectif théorique de 1460 Lions au 30/06/2021, nous serions à 1438 au 31/12/2021, et 1449 au 30/06/2022. Soit un effectif moyen de 1444 sur le 1^{er} semestre, et de 1441 sur le 2^{ème} semestre, correspondant à un montant annuel de cotisations IDFO, de 102.059€

Les « Autres Produits »

La participation O.B. pour 2.700€ correspond au remboursement des frais de visites de Clubs par la Gouvernance.

Le « Résultat Financier » à 240€ représente les intérêts servis sur les comptes bancaires.

Il n'est pas prévu de marge sur les supplies qui, en général, ne génère pas de bénéfice, il s'agit d'un service rendu aux Clubs.

Le montant des Produits pour l'exercice 2021-2022 est estimé à 104.999€.

Au niveau des Charges

Les « Frais du Siège IDFO »

Le Secrétariat représente la sous-traitance comptable, qui reste stable.

Il en est de même du loyer des locaux et nous maintenons, par prudence, une réserve de 1.800€ pour pallier aux aléas.

Les « Réunions »

Le poste « Congrès / Assemblées » : Il représente les congrès d'automne et de Printemps. On note un recul, par rapport à l'exercice précédent, de 12,5%, relatif à la baisse du coût de la location des salles, mais avec une prise en charge plus importante des repas.

Concernant les « Conseils d'Administration et Cabinets », il est prévu de tenir 3 C.A. et 3 Cabinets dont le 1^{er} sera également la Journée de Lancement.

Les « Commissions »

Ce poste s'établit à 26.629€, très proche du montant de l'exercice précédent. Il intègre :

Pour l'EME :

- 2 réunions Commission + 1 réunion par Zone.
- Un budget de 7.600€ pour l'animation et la création de nouveaux Clubs
- 2 Lions Guide par Club créé

Pour l'EML

- 12 formations aux Nouveaux Lions
- 1 formation informatique à Montesson
- 1 Correspondant pour 2 Zones

Pour le « Soutien aux Clubs », il est prévu un budget de 3.400€

« Communication »

Poste qui s'établit à 4.260€, en retrait de 16% environ par rapport à l'exercice N-1.

Cela provient de l'abandon de la Brochure

On conserve par prudence, les licences ZOOM.

Pour les « Forums », 1 Rencontre Solidaire est conservée, ainsi que la Journée des Lions de France

« Gouvernorat »

Pas de commentaire

« Frais Conseil d'Administration »

Les frais du Gouverneur et des 1^{er} et 2^{ème} Vice-Gouverneurs sont conservés au même niveau.

Les frais de déplacement C.A / Bureau, tiennent compte des frais des Trésoriers et Secrétaires qui assurent la permanence du mercredi à Montesson.

« Les Manifestations »

Identique à l'exercice N-1 pour 5.100€ (Jumelage Allemagne et Bourses Conventions).

Le montant des Charges pour l'exercice 2021-2022 est estimé à 104.999€.

Le Résultat Prévisionnel est à 0€ (Les recettes sont équivalentes aux dépenses)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE JURIDIQUE DE LA FISCALITÉ

Sous-direction du contentieux des impôts des professionnels

Bureau JF-2C

139, rue de Bercy - Télédoc 941

75572 PARIS cedex 12

Affaire suivie par Virginie Blanchet

virginie.blanchet@dgfip.finances.gouv.fr

☎ 01 57 13 18 03 📠 01 57 13 16 89

Référence : 2020/6965

Paris, le - 9 JUIN 2020

Maître,

Par un courrier du 6 juillet 2012, vous aviez appelé l'attention du bureau JF-2C quant à l'éligibilité au régime fiscal du mécénat des cotisations versées par les adhérents des Lions clubs locaux.

Il est apparu qu'à défaut de réponse de l'administration à cette demande, ce dont je vous prie de bien vouloir excuser le service, certains Lions clubs locaux ont considéré pouvoir bénéficier d'une décision d'accord tacite de l'administration.

Or, conformément aux articles L. 80 B et L. 80 C du livre des procédures fiscales, les services de la direction générale des finances publiques, saisis d'une demande de rescrit, doivent apprécier une situation de fait au regard d'un texte fiscal. Il est donc nécessaire, pour apporter la sécurité juridique recherchée, d'examiner la situation de chaque organisme pris individuellement.

En application de ces dispositions, et de jurisprudence constante, un organisme ne saurait se prévaloir au titre de sa propre situation d'une prise de position individuelle relative à un autre organisme, quand bien même ils appartiendraient à un même réseau.

À cet égard, même si les Lions clubs locaux peuvent exercer des activités similaires, des différences substantielles peuvent cependant exister entre eux.

Aucune réponse globale ne peut par conséquent être apportée à une demande générale portant sur la situation d'ensemble des Lions clubs locaux.

Il appartient aux associations locales, si elles souhaitent s'assurer de leur éligibilité au régime fiscal du mécénat et plus particulièrement du traitement fiscal des cotisations, de présenter individuellement, dans le cadre des procédures régies par les articles L. 80 B et L. 80 C du livre des procédures fiscales, une demande de rescrit en ce sens auprès de la direction départementale ou régionale des finances publiques dont elles dépendent.

Compte tenu de ce qui précède, les Lions club locaux ne bénéficient, en l'état, d'aucune garantie de non-application de l'amende prévue à l'article 1740 A du code général des impôts.

Je vous prie de croire, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Maître Jean-Philippe BIDEgainBERRY
Avocat associé
CMS bureau Francis Lefebvre
2, rue Ancelle
92522 NEUILLY SUR SEINE CEDEX

L'adjoint au chef de bureau



Gilles LE MOIGNE

DFO- COMMISSION STATUTS-ASSURANCES DU 8 février 2021

Intervention JLF – FONDS DE SOLIDARITE

Pendant l'exercice 2019/2020, le Fonds de Solidarité a été utilisé pour financer des actions contre la pandémie Covid-19.

Outre les dons reçus des Fondations, des clubs et des particuliers, le district a utilisé le solde de 9.000 € provenant des exercices antérieurs et a prélevé sur le compte de fonctionnement 20.000 € provenant des économies forcées sur le budget de l'année. Il subsiste au 30/06/2020 un solde de 31.801 € disponible pour les exercices suivants.

Le fonctionnement du « Fonds de Solidarité » est règlementé par l'article 11 du Règlement Intérieur du district IDFO.

Remarque préliminaire :

Le principe de l'existence du Fonds de Solidarité n'est pas conforme aux textes internationaux : voir : constitution et statuts – type de District : document LA-4 (cf centre de ressources/juridique sur le site lionsclubs.org) Statuts art.VIII « Fonds d'administration de district », section 1, revenu de district & section 2, Fonds restants.

Il ressort de ces textes que les cotisations des membres ne peuvent être utilisées que pour défrayer les dépenses administratives de l'année ou des suivantes en cas d'excédent (fonds restants).

Les cotisations des membres ne peuvent donc financer une action sociale qui de toute façon n'entre pas dans l'objet de la fédération de clubs. (sauf éventuel projet budgété en amont et voté par l'AG)

A priori, seuls 3 districts (dont IDFO) sur les 15 du DM ont procédé à la création d'un tel Fonds de Solidarité ».

Fonctionnement du Fonds, tel que prévu par l'art 11 du R.I.

Le Fonds est alimenté par un vote de l'AG lors de l'affectation du résultat

Le Fonds est géré et utilisé par le Gouverneur et son Conseil pour des événements répondant aux notions d'urgence et d'imprévisibilité.

La gestion du Fonds est encadrée en amont et en aval par un comité d'affectation et par le Contrôleur aux comptes.

Qualification de la nature juridique du Fonds.

La qualification juridique de la nature d'un compte entraîne le traitement comptable des opérations qui le concernent.

Le Fonds de Solidarité ne peut être qualifié, ni de Provision pour Risque, ni de Fonds Dédié, puisqu'il est doté par affectation du résultat selon le vote de l'AG. C'est donc bien un compte de Réserves, confirmé par l'article 11 des statuts qui utilise le qualificatif de « Fonds de Réserve Solidarité ».

Incompatibilité du Fonctionnement avec la nature juridique.

Un compte de Réserve ne peut être utilisé que pour apurer des pertes ou pour augmenter le capital, sur décision de l'AG, alors qu'il est prévu que le Fonds soit géré en cours d'année par le Gouverneur et le Conseil pour effectuer des dons.

On comprend bien que dans la pratique, le Gouverneur doit réagir dans l'urgence sans attendre la décision de l'AG qui se tient 4 mois après la clôture de l'exercice.

Le fonctionnement du Fonds est donc incompatible avec les règles juridiques, outre le fait que son principe d'existence outrepassé les textes internationaux. C'est pour cette dernière raison que seule l'Assemblée souveraine peut décider de sa création.

Ces contradictions ont fait l'objet d'une observation du Contrôleur des Comptes dans son rapport général sur l'exercice 2019/2020.

Si les textes internationaux permettaient l'existence d'un tel Fonds, la qualification de Provision ou Fonds Dédié serait possible.

CONCLUSION

La solution n'est pas dans une nouvelle rédaction de l'art 11 du R.I.. Le principe même du fonctionnement du Fonds est en contradiction avec les règles.

La suppression de l'art 11 du R.I. sera soumise pour avis à la commission des Finances.

Dans cette hypothèse, le solde subsistant au 30 juin 2020 (31.801 €) serait utilisé conformément à la décision de l'AG jusqu'à apurement complet, sans qu'il soit procédé à de futures affectation de résultat.

Jean-Louis FEVRE
Secrétaire Commission Nationale Finances

Annexe : IDFO-R.I. art 11

condition que cette adhésion se fasse dans le même club.

Pour tout nouveau membre de moins de trente ans ayant le statut « étudiant », les cotisations de District ne sont dues qu'à hauteur de 25%.

ARTICLE 11 – Fonds de solidarité

A) Usage et détermination

Le choix de l'utilisation du « Fonds de solidarité » appartient à l'Assemblée générale.

Le budget le concernant est géré par le Gouverneur en accord avec son Conseil d'administration.

La nature de l'événement susceptible d'être financé par le fonds de solidarité doit faire appel aux notions d'urgence et d'imprévisibilité :

- pour un montant inférieur ou égal à 1500 euros par bénéficiaire, la décision appartient au conseil d'administration sur proposition du gouverneur en exercice.
- pour un montant supérieur à 1500 euros, l'accord doit être donné par le comité d'affectation « fonds de solidarité ».

B) Comité d'affectation du Fonds de Solidarité

Le Comité d'affectation du Fonds de Solidarité proposera à l'Assemblée générale d'automne l'affectation de tout ou partie de ce fonds, tel qu'il figure dans les derniers comptes approuvés.

Le Comité est ainsi composé :

- le Gouverneur en exercice (qui préside le comité),
- le Premier et le Second vice gouverneurs,
- l'Immédiat-past gouverneur,
- le Président de la Commission des finances (secrétaire du comité),
- le Président de la commission humanitaire,
- le contrôleur des comptes.

Le Secrétaire et le Trésorier sont également membres du Comité.

Le Comité est également chargé de vérifier la bonne utilisation des fonds tels qu'ils figurent dans le dernier compte-rendu approuvé par l'Assemblée générale.

Il est convoqué par le Gouverneur au siège social du District au moins un mois avant l'Assemblée générale d'automne.

L'utilisation du « fonds de solidarité » est présentée lors de l'Assemblée générale d'automne par le contrôleur des comptes.

La reconstitution des fonds est votée par l'Assemblée générale d'automne par affectation de tout ou partie des excédents de fonctionnement lors de l'examen des comptes de l'année N-1.

ARTICLE 12 - Création d'un nouveau Club

Décision de principe

La création d'un nouveau Club peut être réalisée, à l'initiative :

- soit du Gouverneur en accord avec son Bureau ;
- soit d'un Club en règle avec l'Association internationale des Lions Clubs, qui assumera le parrainage après décision en Assemblée générale, et information du Gouverneur ;
- soit d'un Lion ou d'un Léo répondant aux conditions exigées d'un Président Fondateur, après consultation du Gouverneur. Cette création doit avoir lieu sous le parrainage d'un Club existant, après la réalisation des enquêtes et l'obtention des avis.

Dans tous les cas, le Président de Région s'il en est nommé un, ou à défaut le Président de Zone, établira un dossier complet permettant la présentation du projet et l'expression des avis qu'il aura recueillis, pour le transmettre au Secrétariat du District.

Le Gouverneur, en accord avec son Conseil d'administration, et après étude de la démographie et des possibilités locales de renouvellement des membres, consulte pour